

États Généraux Alternatifs du Travail Social

PROTECTION DE L'ENFANCE QUE RESTE-T-IL D'ÉDUCATIF ?

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance ». Comme le Conseil National de la Résistance, l'ordonnance de 1945 a réaffirmé les devoirs et l'engagement prioritaires de l'État en matière de protection et d'éducation des enfants présents sur son territoire. Et c'était engager aussi la responsabilité éducative de la société toute entière envers les enfants, perçus comme des personnes en devenir et comme une richesse pour l'avenir. Aujourd'hui la richesse de notre pays est uniquement financière au détriment des personnes et spécialement des enfants et des jeunes. Sous couvert de coûteuses réorganisations formelles et de soi-disant améliorations des pratiques, des recherches d'économies sont imposées à tous les niveaux, dont les effets sont délétères. Pire, les collectivités territoriales et l'État se renvoient les responsabilités de cet engagement. Aux politiques publiques se substituent des logiques de gestion et de contrôle qui ruinent les savoirs faire des métiers de l'éducation. Il est grand temps de se demander : que reste-il des missions de protection et d'éducation envers l'enfance ?

Depuis quelques années et encore plus fortement aujourd'hui, les professionnels de la protection de l'enfance lancent des alertes dans toute la France :

À Nantes, Lyon, Paris, Lille, dans le Loiret, le Calvados et d'autres départements, les personnels éducatifs dénoncent la suspicion qui se substitue à la protection des Mineurs Isolés Étrangers. L'objectif est clair : les proscrire de la protection de l'enfance. Sous prétexte de pratiques innovantes, ceux que l'on ne peut exclure des dispositifs de l'enfance en danger sont regroupés et pris en charge dans des dispositifs spécifiques à moindre coût.

Dans la Haute Vienne, le Loiret et la Drôme, c'est purement et simplement l'arrêt brutal des accompagnements éducatifs des jeunes majeurs parce que c'est de l'aide facultative et que les départements doivent faire des arbitrages ! Ailleurs, les conseils départementaux revendiquent la poursuite des contrats mais, dans les faits, leur nombre est réduit selon des critères aléatoires qui donnent l'impression d'une sorte de loterie. Un parcours vers l'autonomie affective et matérielle ne se décrète pourtant pas. Il continue de nécessiter un accompagnement éducatif dans la durée...

Dans l'Yonne, le Loiret, l'Isère, la Drôme, les Yvelines, le Finistère, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, Paris et ailleurs, des collectifs de professionnels alertent sur le démantèlement de la prévention spécialisée. À l'heure où les éducateurs spécialisés constituent le seul lien avec la société pour certains jeunes abandonnés, on assiste à une diminution des subventions ou à l'arrêt total des financements. Sous couvert de favoriser des « partenariats », on veut également imposer un secret partagé, aux relents de délation enrobée dans un discours de sécurité ou de laïcité, au lieu de reconnaître que la confiance reste indispensable à l'émancipation future des adolescents.

De nombreux foyers de l'enfance disent leurs difficultés devant les manques de personnels, le *turn over* et les sureffectifs d'enfants accueillis qui en arrivent à dormir sur des matelas à même le sol ! À l'ASE et dans les placements familiaux la charge de travail ne permet plus l'instauration d'un lien éducatif. C'est pourquoi l'écart se creuse de plus en plus entre les intentions et compétences éducatives des travailleurs sociaux et les demandes des directions visant principalement le contrôle et la gestion des publics.

Tous les jours, les professionnels se battent sur le terrain pour maintenir les accompagnements éducatifs pour les enfants et adolescents les plus fragiles. Pourtant, à grand renfort de normes de gestion, de bonnes pratiques, d'évaluations intrusives et de tableaux de la performance, l'État et les collectivités locales leur font trop souvent porter la responsabilité des échecs de dispositifs qu'ils n'ont pas élaborés. L'évaluation devrait prioritairement se porter sur les politiques publiques, le travail des décideurs et des opérateurs et se faire beaucoup plus démocratique, en écoutant les acteurs en première ligne.

À l'heure où la France rapporte son bilan au Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies à Genève, il est important de nous mobiliser et de débattre publiquement du désengagement des différentes autorités publiques, à commencer par l'État, de leur imprescriptible devoir de protection.

Venez nombreux porter haut et fort que :
Tous les enfants sont une promesse d'avenir !
Par nos métiers, pensons l'éducatif,

Refusons la gestion, la suspicion, le contrôle et l'exclusion des plus fragiles !

Dans la continuité des débats publics déjà initiés la CGT, la FSU
et Avenir Éducs, vous invitent aux États Généraux Alternatifs du Travail Social à

Rennes le 11 mars à 17h30

<http://www.egats.fr/>